

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 25 septembre 2023
19 h 00
Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
 - 1.1 Dévoilement de l'installation permanente du drapeau mi'kmaq**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 7.2 Présentation - Politique linguistique (Katherine d'Entremont)**
 - 7.3 Audience publique - modification de condition - Arrêté de zonage Z-10-1 - NID 70624358 - 88, rue Sunset (Nassim Sid-Otmane)**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**

9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 11 septembre 2023

10. Motions (mémoires) et nominations

10.1 Administration

10.1.1 Adoption - Politique linguistique A-9 (2023)

10.2 Finances

10.2.1 Annulation de financement - Corporation de financement des municipalités du N.-B.

10.2.2 Annulation de refinancement - Corporation de financement des municipalités du N.-B.

10.3 Nominations

10.3.1 Commission des eaux usées du Grand Moncton (TransAqua)

10.3.2 Comité consultatif en matière d'urbanisme

10.4 Opérations

10.4.1 Achat et installation - accessoires pour camion à benne/chasse-neige

10.4.2 Plan directeur - parcs et espaces verts

11. Arrêtés municipaux

12. Avis de motion

13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

14. Levée de la réunion

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.1.
Titre: Adoption - Politique linguistique A-9 (2023)
Date: le 25 septembre 2023

Que le conseil abroge la politique A-9 intitulée « Politique linguistique de l'administration municipale » et adopte la politique A-9 (2023) intitulée « Politique linguistique ».

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.1.
Titre: Annulation de financement - Corporation de financement des municipalités du N.-B.
Date: le 25 septembre 2023

Que le conseil autorise le trésorier à informer la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick d'annuler l'autorité d'emprunt 21-0058 de la municipalité de Dieppe reçu le 30 septembre 2021 d'une somme de 492 000 \$ devant servir aux services récréatifs et culturels pour une période maximale de 15 ans.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.2.
Titre: Annulation de refinancement - Corporation de financement des municipalités du N.-B.
Date: le 25 septembre 2023

Que le conseil autorise le trésorier à informer la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick d'annuler le refinancement des débetures suivantes :

- la débeture no AZ5-2008 d'une somme de 1 632 000 \$ appartenant au Fonds de fonctionnement général; et
- la débeture no AZ6-2008 d'une somme de 766 000 \$ appartenant au Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.1.
Titre: Commission des eaux usées du Grand Moncton (TransAqua)
Date: le 25 septembre 2023

Que le conseil nomme Mona-Lisa Lavallée à titre de membre de la *Commission des eaux usées du Grand Moncton* (TransAqua) pour un mandat se terminant le 25 septembre 2027.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.2.
Titre: Comité consultatif en matière d'urbanisme
Date: le 25 septembre 2023

Que le conseil nomme Carmel Alain-Bourque sur le *Comité consultatif en matière d'urbanisme* pour un mandat se terminant le 31 décembre 2025.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.4.1.
Titre: Achat et installation - accessoires pour camion à benne/chasse-neige
Date: le 25 septembre 2023

Que le conseil adjuge le contrat visant l'achat et l'installation d'accessoires pour le camion à benne/chasse-neige du Service des opérations à *Applied Pressure Inc.*, au coût de 96 000 \$ (plus TVH), et autorise que cette dépense soit prélevée sur les comptes suivants :

- 65 % du coût sur le compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général – achat d'équipement général – TP);
- 20 % du coût sur le compte no 4-3-90-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – achat d'équipement – eau); et
- 15 % du coût sur le compte no 4-3-95-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout – achat d'équipement – égout).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.4.2.
Titre: Plan directeur - parcs et espaces verts
Date: le 25 septembre 2023

Que le conseil accepte l'offre de services professionnels en date du 1 septembre 2023 de la firme *Atelier Urbain* pour la réalisation d'un nouveau plan directeur des parcs et espaces verts, au coût de 68 007,50 \$ (plus TVH).

Que le conseil autorise l'option d'une dépense additionnelle de 20 160 \$ (plus TVH) à *Atelier Urbain* envers ce projet pour l'exécution des options 3, 4, 5 et 6 de ladite offre de services, si nécessaire.

Que le conseil autorise que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 1-2-70-84-2585 (Budget de fonctionnement général - consultation/services de génie).